



Durée du chantier : Mai à Octobre 2014

Interventions	Entreprises
Désamiantage	Martinique Bâtiments Environnement (entreprise sous-traitante)
Démolition	3 T (entreprise titulaire)
Coût des travaux	264 719,31 HT €

Financement	Préfinancement CAP Nord Martinique : 100%	
	ETAT 20%	Commune 80%

En raison du désamiantage et du risque important de chutes de blocs, la Grotte de Lourdes et le Chemin de Croix seront

INTERDITS AU PUBLIC

Tout contrevenant s'exposera aux peines d'amendes et poursuites judiciaires prévues par la loi

Ki mannyè sa ké'y pasé ?

Les démolitions des constructions et le réaménagement de Nord-Plage se dérouleront en plusieurs étapes :

Etape 1 :

« Relogement des ménages de Nord-Plage Bas »

- L'année 2013 a clôturé la 1^{ère} phase de relogement des familles de Nord-Plage Bas à la résidence « Pois Doux » à Case Paul.

Etape 2 :

« Démolitions de Nord-Plage Bas »

- Il s'agit, aujourd'hui, de procéder à la démolition de toutes les constructions de ce 1^{er} périmètre d'intervention.

Etape 3 :

« Relogement des ménages de Nord-Plage Haut »

- Cette 3^{ème} étape correspondra au relogement définitif des ménages de Nord-Plage Haut à Case Paul, sur le programme en accession de Logements Evolutifs Sociaux.

Etape 4 :

« Démolitions de Nord-Plage Haut »

- Après le relogement des occupants de Nord-Plage Haut, il s'agira de procéder à la démolition des constructions insalubres du 2nd et dernier périmètre d'intervention.

Etape 5 :

« Réaménagement du site de Nord-Plage »

- La dernière phase concerna le réaménagement global de tout Nord-Plage comprenant des travaux de protection et de mise en valeur du site : falaises, bord de mer, la grotte, le chemin de croix, aménagement d'espaces paysagers ...

L'implication de TOUS est requise pour le succès de Notre Opération !

An Konbyen tan yo ké krazé Nowplaj ba ?

Les travaux de démolitions de Nord-Plage Bas se dérouleront comme suit :

- **Mai à Juin 2014** : Préparation du chantier (installation des baraquements, pose du panneau de chantier ...)
- **Juillet à Septembre 2014** : Travaux de **Désamiantage** (confinement du site, dépose et évacuation des déchets)
- **Septembre à Octobre 2014** : Travaux de **Démolition** (dépose des réseaux, démolition et tri des matériaux, évacuation des déchets métalliques, valorisation des déchets inertes sur site)






Début de la phase Travaux : Lundi 30 juin 2014

Le site de Nord-Plage Bas sera fermé durant toute la phase des travaux.

Le site sera strictement INTERDIT AU PUBLIC

Tout contrevenant s'exposera aux peines d'amendes et poursuites judiciaires prévues par la loi

Renseignements

	Maîtrise d'Ouvrage Commune de MACOUBA ☎ : 0596.78.53.68 ☎ : 0596 78.59.42
	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée CAP Nord Martinique ☎ : 0596.53.72.06 ☎ : 0596.53.60.12
	Maîtrise d'œuvre MAIMBOURG, Architecte ☎ : 0596.51.65.97
	Bureau de contrôles BUREAU VERITAS
	Coordinateur SPS SOCOTEC Antilles-Guyane
	Entreprises 3T Martinique Bâtiments



Résorption de l'Habitat Insalubre à « NORD-PLAGE »

COMMUNE DE MACOUBA

Démolition des Constructions de NORD-PLAGE Bas

Arrêté Préfectoral N° 10-02607 du 11 août 2010



		
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique	Agence Régionale de Santé Martinique	MARTINIQUE